



Province de Québec
MRC de Minganie
Municipalité de L'Île-d'Anticosti

Avis public d'entrée en vigueur

Règlement R-222-2023 concernant la tarification pour le dépôt des matières résiduelles au lieu d'enfouissement en tranchée pour l'exercice financier 2024.

Est par les présentes donné, par la soussignée que

Lors de la séance extraordinaire du 7 décembre 2023 le conseil a adopté le règlement R-222-2023 concernant la tarification pour le dépôt des matières résiduelles au lieu d'enfouissement en tranchée pour l'exercice financier 2024.

Le règlement peut être consulté sur le site internet de la Municipalité et au bureau municipal sur les heures normales d'ouverture.

Donné à Port-Menier, ce 8^e jour de décembre 2023

Myriam Lafleur
Directrice générale adjointe, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Myriam Lafleur, directrice générale adjointe et greffière-trésorière de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, résidant à Port-Menier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 8^e jour du mois de décembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 8^e jour du mois de décembre 2023.

Myriam Lafleur
Directrice générale adjointe, greffière-trésorière